

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation :
18/08/2025

Membres :

En exercice **18**

Présents : **14**

Votants : **16**

Date d'affichage :
26/08/2025

Date de publication :
26/08/2025

Le 25 août 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Aurélia FOURNIER par Jean Georges CLAIR et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON

Absents : Daniel BORDES et Carine LASSOUANE

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-60

OBJET : Admission en non valeurs de créances irrécouvrables – budget de l'eau et de l'assainissement

Le comptable public propose l'admission en non-valeur de la liste 7293360732 arrêtée à la date du 08 juillet 2025.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

Le montant des créances proposées en non valeur s'élève à 0,05 €. Le montant est inférieur au seuil de poursuite. Les créances en non valeur seront imputées au compte 6541- Crées admises en non-valeur.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en créances irrécouvrables de la liste 7293360732 d'un montant total de 0,05 €,
- d'autoriser M. le Maire à réaliser le mandat de régularisation correspondant,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250825-2025_60-DE

S²LO

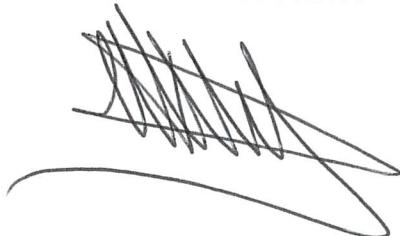
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 25 août 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY